

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le DIX NEUF DECEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le TREIZE DECEMBRE 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

#### ETAIENT PRESENTS :

Mme BASLY-LAPEGUE Christine, M. DROUIN André, Mme SERRE Anne, M. LALANNE Jean-Pierre, Mmes HENRARD Marie-José (présente jusqu'à 18h42, jusqu'à la délibération n°4 incluse), LOUME-SEIXO Viviane, M. PEDARRIOSSE Francis, Mmes VERDIERE-BARGAQUI Axelle, DUDOUS Dominique, RABAUD-FAVEREAU Isabelle, LAGOUARDETTE Régine, Mrs. JANOT Bruno, NOVO Vincent, Mmes BADETS Béatrice, MADOUNARI Géraldine, ALEXANDRE Valériane, Mrs CASSEN Bruno, DUPOUY Bernard, SIMON Jésus, DARRIERE Eric, Mme DOURTHE Sarah, Mrs RENDE Grégory, DUBOIS Julien, Mme BERTHELON Marie-Constance, M. ARRAS Alexis.

#### ABSENTS ET EXCUSES :

M. MAUCLAIR Stéphane, Mme HENRARD Marie-José, absente à partir de 18h42, à partir de la délibération n°5, Mrs BALAO Serge, DUCHESNE Philippe, Mmes FAUDEMÉR Laure, BERQUE-MANSAS Marianne, COUTANT Nicole, M. DAGES Pascal, Mmes POUDEX France, PEYRIN Nadine.

#### POUVOIRS :

M. MAUCLAIR Stéphane donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN,  
Mme HENRARD Marie-José donne pouvoir à M. André DROUIN à partir de la délibération n°5,  
M. BALAO Serge donne pouvoir à Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO,  
M. DUCHESNE Philippe donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE,  
Mme FAUDEMÉR Laure donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS,  
Mme BERQUE-MANSAS Marianne donne pouvoir à Mme Régine LAGOUARDETTE,  
Mme COUTANT Nicole donne pouvoir M. Jésus SIMON,  
M. DAGES Pascal donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,  
Mme POUDEX France donne pouvoir à Mme Sarah DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN.

### **OBJET : CONVENTION DE DEVELOPPEMENT CULTUREL AVEC LA DRAC NOUVELLE-AQUITAINE : PREMIER AVENANT FINANCIER 2019**

Dans le cadre de la nouvelle convention de développement culturel entre l'État - ministère de la Culture - direction régionale des Affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine et la ville de Dax, un soutien financier a été validé pour la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions, respectant les deux axes de coopération qui sont :

- le contrat territoire lecture
- le développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC) et de la médiation afin de constituer un parcours artistique pour les jeunes élèves

Ces actions sont menées sur l'année scolaire, à savoir entre septembre 2019 et juin 2020.

Le plan de financement pour ce programme s'équilibre en recettes et en dépenses pour un total de 107 998 € dont le détail figure en annexe.

**SUR PROPOSITION DE MADAME VALERIANE ALEXANDRE, CONSEILLERE  
MUNICIPALE  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

VALIDE le plan de financement ainsi proposé,

SOLLICITE une subvention auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine à son taux maximum.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20191219-16-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 23 Décembre 2019*

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».